



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE VANNES **RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL 2023**

Le Conseil de développement du pays de Vannes (Codev) est depuis 2017, celui de chacun des trois EPCI du territoire : Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté et Golfe du Morbihan-Vannes agglomération.

Les trois conseils communautaires ont voté de façon concordante une délibération d'approbation d'une charte de partenariat, signée en décembre 2022, qui prévoit notamment la présentation d'un rapport d'activités annuel devant les conseils communautaires.

Le présent rapport couvre une période allant de la dernière assemblée plénière, en octobre 2022 à novembre 2023, l'assemblée plénière annuelle 2023 étant programmée le 19 décembre.

QUI SOMMES-NOUS ?

2

HISTORIQUE	2
MISSIONS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	2
COMPOSITION	2
GOVERNANCE	3
COMMUNICATION.....	3
MOYENS	4
PARTICIPATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	4
Relations avec les EPCI	4
Relations avec la Région Bretagne	5
Fonds européens.....	5
RESEAUX	5

BILAN D'ACTIVITES 2022-2023

7

GROUPES DE TRAVAIL.....	7
- Mobilités.....	7
- Mer et littoral.....	8
- Transition énergétique	8
- Logement	9
Action transversale : contribution au futur Scot-AEC de GMVa	9
EVENEMENTS.....	9
- Assemblée plénière annuelle 2022	9
- « Du nucléaire demain ? On en débat aujourd'hui ! »	10
- « Pénurie de logements : quelles solutions concrètes en Pays de Vannes ? »	10

PERSPECTIVES 2024

12

- Développement de la communication du Codev.....	12
- Form'action Changements de comportements en matière de mobilités	12
- Documents stratégiques des trois EPCI.....	12
- Renouvellement des membres	12

QUI SOMMES-NOUS ?

HISTORIQUE

Le Conseil de développement du pays de Vannes a été mis en place en 2001 avec la création du Groupement d'Intérêt Public (GIP) pays de Vannes qui réunissait les EPCI des territoires actuels d'Arc Sud Bretagne, Golfe du Morbihan-Vannes agglomération et Questembert Communauté.

Dans le cadre de l'application de la loi NOTRe du 27 août 2015, dont l'article 88 rendait obligatoire la mise en place d'une telle instance pour tous les EPCI de plus de 25 000 habitants¹ et permettait sa mutualisation sur des EPCI contigus, les élus du territoire ont décidé dans des délibérations concordantes de faire du Conseil de développement du GIP, celui de chacune de leurs intercommunalités.

A la dissolution du GIP en 2019, les élus ont choisi de maintenir une instance mutualisée parmi les missions incluses dans l'Accord de partenariat de l'entente du pays de Vannes. Le mandat actuel du Conseil de développement a débuté en juin 2021.

FONCTIONNEMENT GENERAL

Le fonctionnement du Conseil de développement est encadré par un [règlement intérieur](#) et les relations avec les trois EPCI sont formalisées par une [charte de partenariat](#), signée en décembre 2022.

MISSIONS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

L'article L5211-10-1 du CGCT prévoit que le conseil de développement

«est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre. »

Le présent bureau a souhaité, en début de mandat, compléter la loi par des missions et principes complémentaires :

- Animation du débat public, en créant un espace de dialogue, d'expression libre et argumentée entre acteurs divers et citoyens
- Partage et diffusion des connaissances sur les questions intercommunales et mission d'éducation populaire.
- Animation de réseaux d'acteurs et valorisation des initiatives et des projets citoyens.
- Ecoute du territoire et des attentes de ses habitants pour percevoir les dynamiques citoyennes et les signaux faibles des évolutions sociétales.
- Actions et expérimentations qui peuvent être reprises et pérennisées par d'autres.

Le Codev rend des avis et propositions sur *saisine* des élus ou en *autosaisine*.

COMPOSITION

Ce que dit la loi (article L5211-10-1 du CGCT):

Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public. (...)

¹ Depuis, la loi du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, a remonté ce seuil à 50 000 habitants et Arc Sud Bretagne et Questembert ont souhaité maintenir cette instance, comme le permet la loi.

La composition du conseil de développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes et le nombre des femmes ne soit pas supérieur à un et afin de refléter la population du territoire concerné, telle qu'issue du recensement, dans ses différentes classes d'âge.

Les conseillers communautaires ou métropolitains ne peuvent être membres du conseil de développement.

Les fonctions de membre du conseil de développement ne sont pas rémunérées.

Le Codev du pays de Vannes est aujourd'hui composé de 69 organismes (associations, chambres consulaires, syndicats agricoles, patronaux et de salariés, réseaux d'entreprises...) et 25 membres individuels (citoyen(ne)s volontaires sélectionnés en 2021 après un appel à candidatures) ce qui représente environ 150 personnes bénévoles.

Afin de respecter la parité et la diversité des classes d'âge, rendues obligatoires par la loi, les organismes ont été invités lors de leur inscription à nommer, dans la mesure du possible, un binôme paritaire de représentants. [Voir la liste des membres](#)

GOUVERNANCE

L'Assemblée plénière est composée de l'ensemble des membres, elle se réunit a minima annuellement pour faire le point sur les travaux en cours. Elle élit la présidence, les vice-présidences et les membres du Bureau tous les 3 ans, et en cours de mandat en cas de vacance de sièges.

D'autres assemblées plénières peuvent être organisées au cours de l'année pour échanger sur des thématiques d'actualité. Ces assemblées plénières thématiques peuvent éventuellement être ouvertes au public.

Le bureau paritaire, de 20 membres maximum, est élu par les membres lors des assemblées plénières. Ses membres sont majoritairement des représentants d'organismes.

Il est piloté par un bureau exécutif composé du Président et de trois vice-président(e)s, chacun(e) chargé d'un EPCI en particulier. [Liste des membres](#)

Il se réunit environ tous les deux mois (5 réunions en 2023).

Il est chargé d'organiser et de coordonner les travaux du Codev, sous la responsabilité de la Présidence :

- Il veille au respect du règlement intérieur et peut éventuellement y apporter des modifications.
- Il décide de la création, des objectifs et de la dissolution des groupes de travail, en fonction des thèmes qu'il souhaite traiter en *autosaisine* et des *saisines* des élus.
- Il valide de manière définitive au nom du Conseil de Développement les avis ou propositions issus des groupes de travail avant leur diffusion aux élus ou au grand public.
- Il organise la représentation du Conseil au sein des différents réseaux, organismes et instances auquel il participe.

Il doit effectuer l'ensemble de ses tâches en relation avec les orientations fixées par les instances politiques des trois EPCI.

Les réunions de bureau sont ouvertes à l'ensemble des membres du Codev (sans droit de vote).

Le bureau exécutif composé du président et des trois vice-présidents se retrouve chaque mois avec l'animateur/animateur pour faire le point sur les avancées des travaux.

COMMUNICATION

Une page sur les sites internet de chaque intercommunalité présente les principes et le fonctionnement général du Conseil de développement et nous disposons d'une page [Facebook](#) qui nous permet de communiquer sur nos événements et nos contributions.

Nous communiquons systématiquement sur nos événements auprès des rédactions locales du Ouest France et du Télégramme.

En interne, nous avons mis en place cette année de nouveaux outils, hébergés par Kaz, un hébergeur local associatif vannetais.

Les membres reçoivent régulièrement une lettre d'informations sur l'ensemble des activités du Codev et les événements de partenaires auxquels il est invité ce qui leur permet de participer activement en fonction de leurs disponibilités et de leur intérêt.

MOYENS

Le Conseil de développement n'étant pas une entité juridique propre, les intercommunalités mettent à disposition les moyens nécessaires à son bon fonctionnement.

Dans le cadre des engagements de l'Accord de partenariat de coopération territoriale, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération porte le Conseil de développement pour le compte des trois Intercommunalités, et assure le paiement de l'ensemble des prestations correspondant au budget validé.

Des moyens techniques (salles, matériel informatique etc.) et humains sont mis à sa disposition, avec l'emploi d'un agent à temps plein.

Cette année, ce poste a été occupé successivement par Clément BERTIN au premier semestre, durant le congé maternité de l'animatrice titulaire, Chloé CANTON, qui a repris ses fonctions en août.

Le Conseil de développement reçoit une subvention de 24 716 € par an de la Région Bretagne et le reste de ses dépenses est pris en charge par les 3 EPCI (GMVa = 70%, Arc Sud Bretagne = 14% et Questembert Communauté=16%).

En 2023, le budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement s'élevait à 57 277,75 € (personnel compris).

PARTICIPATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Relations avec les EPCI

Le 19 décembre 2022, les présidents d'Arc Sud Bretagne, Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, Questembert communauté et celui du Conseil de développement ont officiellement signé la Charte de partenariat préalablement validée par les trois conseils communautaires à l'automne.



Cette charte prévoit notamment

- La participation des membres du bureau exécutif (présidence et vice-présidences) au Comité d'Orientations Territoriales de l'entente du pays de Vannes.
- L'invitation systématique du bureau exécutif aux conseils communautaires avec transmission des mêmes dossiers qu'aux élus (sans droit de vote)

Le Conseil de développement est membre des comités des partenaires mobilités des trois EPCI et du CCSLP de GMVa.

Il est régulièrement convié à des groupes ou ateliers de travail des trois EPCI.

Relations avec la Région Bretagne

Le Codev est soutenu financièrement par la Région Bretagne. Cette subvention est conditionnée à la mutualisation de l'instance sur les trois EPCI et au respect de la parité parmi les membres.

La Région convie régulièrement le Codev à des rencontres thématiques sur le territoire ou au niveau régional, notamment via le réseau des conseils de développement bretons.

Fonds européens

Le Conseil de développement est associé au fonctionnement des fonds européens LEADER et FEAMPA.

Des membres ont participé aux ateliers d'évaluation du programme LEADER, qui ont abouti au dépôt d'une candidature pour l'Entente du pays de Vannes en novembre 2022.

Le Comité Unique de Programmation (CUP) est composé d'un collège public de 14 membres représentant les trois EPCI et d'un collège privé de 16 membres dont deux représentants du Codev et de nombreux représentants d'organismes membres, qui représentent chacun leur propre structure au sein de cette instance.

Une première réunion pour permettre aux membres du CUP de se familiariser avec le programme LEADER a eu lieu en avril de cette année et, en octobre, un premier Comité a officiellement lancé ce nouveau programme (2023-2027) en attribuant une première subvention.

Le Conseil de développement est également représenté dans la commission Mer littoral, qui examine les dossiers déposés dans le cadre du FEAMPA (Fonds européen Aquaculture et Pêche, mutualisé avec le pays d'Auray).

RESEAUX

- Réseau des conseils de développement bretons

Le réseau des conseils de développement s'est constitué en 2011 suite à une période d'échanges et de partage d'expériences d'une dizaine d'années entre les 21 conseils qui s'étaient créés en Bretagne au début des années 2000 suite à la loi Voynet.

Il permet des démarches de mutualisation et de capitalisation des travaux des membres et propose des formations communes auxquelles l'animateur et plusieurs membres ont participé cette année.

Au travers du réseau et sur la base de leurs propres travaux, les Conseils mènent ensemble de nombreuses réflexions en lien avec leurs interlocuteurs naturels issus de l'environnement politique, administratif, social, associatif et citoyen.

24 Conseils de développement bretons en sont actuellement membres.

- Territoire ELLO (Estuaire et Littoral Loire Océan)

Arc Sud Bretagne étant, depuis 2019, adhérente à l'ADDRN (agence de développement de la région nazairienne), aux côtés de 7 autres intercommunalités, le Codev a été convié à la première rencontre des conseils de développement de ce territoire en septembre 2023.

Cet événement a été l'occasion de tisser des liens avec les conseils de développement de la Loire-Atlantique voisine que nous souhaitons faire vivre à l'avenir afin d'enrichir nos réflexions.

- **Rivages de France**

Rivages de France est une association loi 1901 qui, depuis 1990, fédère, représente, anime et valorise le réseau national de gestionnaires d'espaces naturels littoraux et lacustres préservés, en lien étroit avec le Conservatoire du littoral. Ce réseau, constitué principalement des collectivités gestionnaires d'espaces littoraux et lacustres, a pour principaux sujets d'intérêt actuel la fréquentation des espaces littoraux et la sensibilisation du public au respect de ces espaces et de ceux qui les entretiennent.

Le Codev a souhaité y adhérer en 2023 afin de bénéficier du réseau et de l'expertise de l'association pour enrichir ses travaux.

BILAN D'ACTIVITES 2022-2023

Ce premier rapport annuel couvre la période depuis la dernière assemblée plénière le 17 octobre 2022.

GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes de travail thématiques, mis en place par le bureau, sont le cœur de l'activité du Conseil. Pilotés par un binôme de responsables en lien avec l'animateur/animateur, ils préparent les actions, propositions et rapports du Codev.

Ils sont composés des membres du Codev volontaires, qui les intègrent après appel à candidatures interne, et peuvent être complétés par des acteurs du territoire, intéressés par la problématique.

- Mobilités

Ce thème central dans les enjeux de nos territoires a fait l'objet de la création d'un groupe de travail dès la première réunion du mandat en cours. Les sujets étant variés, ses membres ont choisi de se répartir en trois sous-groupes sur le covoiturage du quotidien, la place du vélo et les changements de comportements.

• Covoiturage

Les membres du groupe ont rencontré 5 opérateurs de covoiturage du quotidien (dont Blablacar daily, qui a été retenu par GMVa) afin d'établir une [note de recommandation](#) concernant le covoiturage courte distance du quotidien. Celle-ci a été remise aux trois présidents des EPCI le 5 juin et doit encore faire l'objet de présentations aux élus d'Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté.

Le Codev y préconise le développement d'une réflexion inter-EPCI pour :

- Un choix commun d'opérateur à l'échelle des trois EPCI voire au-delà pour créer un effet de masse rapidement,
- Un système rémunérateur pour les conducteurs et gratuit pour des passagers
- L'expérimentation de lignes de covoiturage, avec signalétique de points d'arrêt, sur quelques axes (par exemple Muzillac-Vannes ou Questembert-Vannes
- Une communication sur les dispositifs financiers (Forfait Mobilités Durables ou prime covoiturage) et des opérations de sensibilisation dans les pôles d'activités regroupant plusieurs centaines de salariés
- Une application mobile simple à utiliser, avec une « garantie retour » et des options de type « je connais mon passager » ou « départ immédiat »

David ROBO a répondu par [courrier](#) pour GMVa et des présentations aux élus d'Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté sont envisagées début 2024.

• Changements de comportements

- Questionnaire aux communes

Un questionnaire sur les solutions alternatives à la voiture existantes sur notre territoire a été diffusé aux 59 communes du territoire. A ce jour une trentaine de réponses ont été reçues.

Des questionnaires adressés aux associations et organismes d'une part et aux entreprises d'autre part sont en projet.

- Formation-action sur les changements de comportements en matière de mobilités

Les membres du groupe ont souhaité se former sur les leviers d'actions permettant l'évolution des comportements des usagers. Xavier BRISBOIS, chercheur en psychologie sociale spécialiste de la question a été sollicité pour accompagner le groupe dans une formation-action qui se concentre sur les mobilités étudiantes vannetaises.

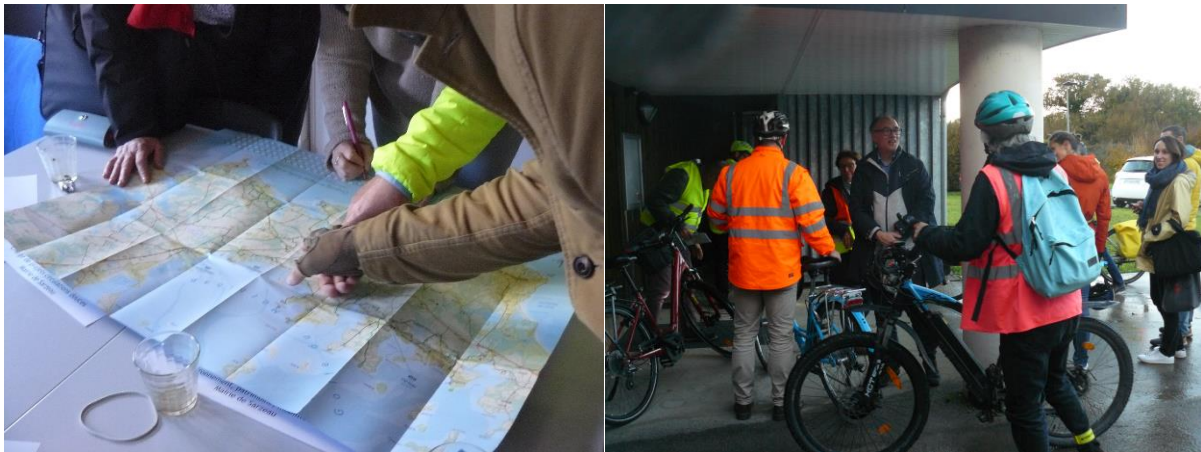
Des partenariats ont été mis en place avec Eduservices (Plescop) d'une part et l'UBS d'autre part où ce projet fait l'objet d'un projet tuteuré de 4 étudiants en licence 3 marketing-vente.

Après une première journée de formation théorique en octobre, Xavier BRISBOIS revient en décembre pour accompagner le groupe de travail dans l'élaboration de pistes d'action qui seront testées sur les campus.

- **Vélo**

Ce sous-groupe a engagé deux réflexions concernant la mobilité cyclable du quotidien : le stationnement des vélos, en particulier sur terrains privés (résidences ou zones commerciales/d'activités) d'une part et le développement de voies cyclables dans les zones rurales d'autre part.

Le 7 novembre, une réunion à laquelle étaient conviés les élus et techniciens « mobilités » et « tourisme » des trois EPCI a permis de présenter la proposition du Codev d'un maillage intercommunal de véloroutes, qui a donné lieu à de nombreux échanges qui vont nous permettre d'enrichir notre future proposition formalisée, en cours de finalisation. Cette réunion a aussi été l'occasion d'échanger sur le système points-nœuds, plutôt à vocation touristique, mis en place par la Commune de Sarzeau, avec visite de terrain.



- **Mer et littoral**

Les membres du groupe de travail ont rédigé des fiches thématiques, à vocation interne, sur différents sujets liés au thème du groupe. Ils ont également poursuivi leur travail sur une cartographie des enjeux et ont commencé à explorer la méthode *Donut*.

Concrètement, le groupe a consacré beaucoup de temps à l'appropriation des problématiques littorales liées aux conséquences du réchauffement climatique, en particulier le recul du trait de côte et la hausse du niveau de la mer :

- Recensement des anciens sites d'enfouissement potentiellement menacés par le recul du trait de côte sur notre territoire, échanges avec le Parc Marin d'Iroise sur les travaux entamés à Ouessant et transmission de la liste des sites aux élus concernés et au CEREMA, qui a organisé une visite de sites
- Cycle de rencontres avec les chercheurs de l'UBS : un premier rendez-vous a permis d'entendre David MENIER et Laurent LABEYRIE en septembre. De nouvelles rencontres sont en cours de programmation.
- Présentation de la SLGTC de GMVa par les élus et techniciens en septembre

- **Transition énergétique**

- Participation aux ateliers de préparation du Schéma Directeur des EnR d'Arc Sud Bretagne

- Création d'un groupe de discussion des Conseils de développement bretons sur les PCAET
- Rédaction d'une [note de recommandation](#) sur la rédaction du diagnostic du futur SCoT-AEC et rencontre avec les élus et services en charge de ce dossier (à laquelle étaient associés les responsables de tous les groupes de travail)

- Logement

- Temps de réflexion et d'échanges interne

Le 24 janvier, une vingtaine de membres du Conseil de développement se sont réunis pour un premier temps d'échanges sur la question du logement et ses principaux enjeux sur le territoire du pays de Vannes.

Cette rencontre était organisée en réponse à la volonté de nombreux membres du Codev de s'intéresser à ce sujet d'actualité, exprimée notamment lors de l'assemblée plénière d'octobre 2022.

Elle a permis d'entendre les explications d'Elise DEMAY Directrice de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Morbihan (Adil 56), Damien FERRET Responsable Urbanisme et Aménagement du territoire, Questembert Communauté et Jacques VINCENT Président d'Habitat & Humanisme Morbihan.

- Soirée-débat « Pénurie de logements : quelles solutions concrètes en pays de Vannes ? » le 20 juin. Voir ci-dessous

Action transversale : contribution au futur Scot-AEC de GMVa

David ROBO, président de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération a adressé le 24 juillet un [courrier](#) au Conseil de développement, lui demandant une première contribution à transmettre aux bureaux d'études retenus à l'automne.

Les responsables des groupes de travail se sont réunis pour préparer cette [contribution](#), qui a été validée par le bureau. Elle présente les principaux enjeux identifiés par le Codev pour l'avenir du territoire. David ROBO y a répondu par [courrier](#) le 24 octobre.

EVENEMENTS

- Assemblée plénière annuelle du 17 octobre 2022

Le bureau du Codev a souhaité proposer un nouveau format, plus participatif, pour cette édition. Après un bilan d'activités de l'année écoulée, les 45 membres et la quinzaine d'élus présents se sont répartis en quatre groupes qui ont échangé sur de nouvelles pistes de travail pour l'année 2023.

L'assemblée plénière a aussi été l'occasion d'intégrer 4 nouveaux membres au bureau : Jean-Marc BIENVENU (Territoire apprenant du pays de Vannes), Marie-Gabrielle CAPODANO (CPME), Isabelle ETCHEGARAY (Les amis de la Coop des Vénètes) et Alain GUILLOUET (membre individuel).



Rapport d'activités 2023 – Conseil de développement du pays de Vannes

- **Débat « Du nucléaire demain ? On en débat aujourd'hui ! » le 17 février 2023 à l'UBS**



Cette soirée-débat, coorganisée par le Codev et la Jeune Chambre Economique de Vannes et sa région s'inscrivait dans le cadre du débat national porté par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Trois intervenants se sont succédé : Laurent LABEYRIE, professeur invité de l'UBS-LGO et spécialiste des changements climatiques, Yves TALHOUE, *Shift*eur en appui du groupe de réflexion du Shift project et Jean-Luc PASQUINET, auteur du livre « *Le bluff du nucléaire, le prétexte du climat* » et membre du réseau « Stop nucléaire 56 » .

Une centaine de personnes étaient présentes et une synthèse a été transmise à la CNDP pour transmission aux parlementaires français. [Lire le compte-rendu.](#)

- **Conférence-débat « Pénurie de logements : quelles solutions concrètes en Pays de Vannes ? » le 20 juin**

Cette soirée de débats a été imaginée en réponse à la volonté de nombreux membres, exprimée lors de l'assemblée plénière, de s'emparer de la problématique du logement.



Trois tables-rondes se sont succédé, qui ont permis d'aller au-delà du partage des constats et permis la mise en valeur d'actions concrètes mises en place sur notre territoire ou sur des territoires proches :

- Quelle stratégie « logement » pour le pays de Vannes ? Cyril DUWOYE, directeur départemental de l'Emploi, du travail et des Solidarités, Préfecture du Morbihan, Yves BLEUNVEN, Président de l'association des Maires et Présidents d'EPCI du Morbihan et Stéphane MARTIN, Directeur régional Bretagne, Fondation Abbé Pierre,
- Quels outils structurants pour répondre à la pénurie de logements dans le pays de Vannes Erwan ROBERT, Directeur général de Morbihan Habitat, Serge STRULLU, Directeur général adjoint Action Logement Bretagne et Jacques VINCENT, Habitat et Humanisme Morbihan
- Des actions innovantes déployées sur les territoires ? Audrey Le Bolay « Un toit 2 générations », BIJ Lorient, Nathalie MONGE-RODRIGUEZ, la colocation solidaire, FJT « Madame Mollé », Jacques VINCENT « mobiliser les logements vacances du parc privé pour le logement social », Habitat et Humanisme, Jean-Marie LABESSE, « Quelles actions pour héberger les saisonniers ? », mairie de Damgan, Dominique LAMBALLE, Construire des logements pour ses employés, FenêtréA et Maëlys TARIB-VERRAT, Des tiny-houses construites par et pour des sans-abris, AMISEP

Une centaine de personnes étaient présentes et ont permis un débat riche et constructif qui ouvre de nouvelles pistes de réflexion pour le Conseil de développement. [Lire le compte-rendu.](#)

PERSPECTIVES 2024

→ Développement de la communication du Codev

Malgré de nets progrès depuis le début du mandat, nous souhaitons renforcer encore la visibilité du Codev pour les élus et les citoyens.

Nous travaillons à la formalisation d'une charte graphique et à la création d'un site internet que nous espérons opérationnel au premier trimestre 2024.

Nous mettrons également en place la lettre d'informations trimestrielle aux élus du territoire, telle qu'elle est prévue dans la Charte de partenariat.

→ Form'action Changements de comportements en matière de mobilités

Le groupe se réunit pour une seconde journée avec le chercheur en psychologie sociale Xavier Brisbois le 20 décembre pour établir une liste d'actions sur les deux sites universitaires retenus pour cette expérimentation.

L'objectif du groupe est de rendre courant 2024 un bilan de cette expérience spécifique et d'en tirer une proposition de méthodologie/grille d'analyse applicable à tous les sujets de travail du Conseil de développement, le changement des comportements étant au cœur de nombreuses réflexions d'actualité (transition écologique mais aussi application de l'objectif ZAN par exemple)

→ Documents stratégiques des trois EPCI

Les trois EPCI souhaitent réviser en 2024 leurs documents de planification territoriale : SCoT-AEC de GMVa, SCOT d'Arc Sud Bretagne et PLUI de Questembert Communauté. Le Conseil de développement, conformément au rôle qui lui est dévolu par la loi, participera activement à ces travaux, en répondant à des demandes spécifiques des présidents et en contribuant aux différentes étapes des projets.

→ Renouvellement des membres

Les membres du Conseil ayant été installés en 2021 pour un mandat de 3 ans, il faut donc procéder au renouvellement du Conseil et du bureau pour le mandat 2024-2027.

Nous réaliserons au premier semestre 2024 un bilan moral et déciderons des modalités de renouvellement.

Une campagne de recrutement de nouveaux membres aura lieu à l'automne et devra permettre d'améliorer encore la diversité de la composition du Codev, en invitant de nouveaux organismes et en accueillant des associations ou institutions volontaires en respectant les principes de parité, de représentation des classes d'âge et des territoires ainsi que la majorité réservée aux personnes morales (par rapport aux citoyens volontaires).

Le bureau pourra créer de nouveaux groupes de travail en fonction de l'actualité et des saisines des élus du territoire.